

Organisateur de l'activité

- **Nom**
ROZE
- **Prénom**
IRIS
- **Raison sociale**
Chambres d'agriculture France

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Où va la future PAC ?
- **Description de l'activité**
Débat co-organisé par Chambres d'agriculture France et l'Afja
- **Date et heure**
27 juin de 16h30 à 19h
- **Lieu**
Maison des Chambres d'agriculture, 9 avenue George V , Paris 75008
- **Nombre de participants**
200
- **Catégories de publics présents**
Représentants de la Commission européenne, organisation agricoles, représentants des régions, des ONG environnementales, des parlementaires, des agriculteurs, des journalistes

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**
Ulrike Muller - députée européenne ; Pierre Bascou - Commission européenne ; Luc Vernet - Farm Europe ; Pekka Pesonen - Copa-Cogeca ; Christophe Hillairet - président de Chambre d'agriculture ; Jean-Baptiste Moreau - député de la Creuse ; Michel Dubromel - FNE ; Jean-Pierre Raynaud - Régions de France ; Luc Servant - président de Chambre d'agriculture
- **Thèmes évoqués**
Deux tables rondes Quels leviers pour sécuriser le revenu agricole ? Comment répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

Synthèse de l'activité

- **Pistes de proposition formulées**
Augmenter le nombre de gardes fous dans le règlement européen de la prochaine PAC afin d'assurer au maximum une harmonisation des règles entre États membres
Empêcher une renationalisation de la PAC et éviter le co-financement du premier pilier Développer une rémunération positive et juste des services environnementaux liées aux activités agricoles en proposant des montants d'aide allant au-delà de la seule compensation des surcoûts Développer, améliorer et soutenir des solutions de gestion des risques au niveau de l'exploitation curatives mais également préventives (stockage des eaux de pluie par exemple) Améliorer au niveau européen, la cohérence entre accords commerciaux et exigences liées à la PAC
- **Questions / attentes / problèmes soulevés**
Un budget PAC en diminution qui n'est pas à la hauteur du niveau des exigences environnementales Un secteur de plus en plus soumis à des aléas climatiques et variations de prix Le système de rémunération actuel des MAEC compense uniquement le surcoût ou le manque à gagner liés à la mise en œuvre du cahier des charges, sans prendre en compte ni le risque pris par l'agriculteur ni les services rendus à la société. L'eco-scheme sous forme de soutien découplé pourrait être une solution La définition d'agriculteur véritable/authentique est centrale dans la prochaine PAC.
- **Pistes de proposition formulées**
Augmenter le nombre de gardes fous dans le règlement européen de la prochaine PAC afin d'assurer au maximum une harmonisation des règles entre États membres
Empêcher une renationalisation de la PAC et éviter le co-financement du premier pilier Développer une rémunération positive et juste des services environnementaux liées aux activités agricoles en proposant des montants d'aide allant au-delà de la seule compensation des surcoûts Développer, améliorer et soutenir des solutions de gestion des risques au niveau de l'exploitation curatives mais également préventives (stockage des eaux de pluie par exemple) Améliorer au niveau européen, la cohérence entre accords commerciaux et exigences liées à la PAC

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

Échanges soutenus entre intervenants et participants. Des questions très diverses, notamment en provenance de Présidents de Chambre et de journalistes. Un éclairage bienvenu de la part de la DG Agri sur les propositions de la Commission de juin. Certaines visions et préoccupations ont été partagées par un grand nombre d'intervenants, notamment concernant le besoin de préserver des règles harmonisées au niveau européen, tout en gardant une certaine souplesse locale ; ainsi que sur la nécessité de rémunérer les services environnementaux liés aux pratiques agricoles